

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 JANVIER 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 7 janvier 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-01-9562

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2018

19-01-9563

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 3 et 10 décembre 2018 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-01-9564

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 175 669.26\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-01-9565

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 58 840.54 \$ (40 984.47 \$ budget 2018 et 17 856.07 \$ budget 2019) et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

19-01-9566

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité verse une aide financière de 4 000\$ pour l'année 2018 et 4000\$ pour l'année 2019, à L'Association du Lac de la Retenue;
QUE la municipalité verse une aide financière de 85 \$ pour l'année 2019, à L'Ensemble vocale Arc-en-Sons;
QUE la municipalité verse une aide financière de 300\$ pour l'année 2018 et 3000\$ pour l'année 2019, à Chevaliers de Colomb de Château-Richer ;
QUE la municipalité verse une aide financière de 50\$ pour l'année 2019, à La Fondation les Petits Trésors et attribue le tarif des résidents pour la location des salles ;

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Mandat à M, Marco Gauthier pour le poste de coordonnateur non comblé ;
- Approbation de l'aide financière dans le cadre du programme patrimonial au 6943-6945 Royale pour un montant de 23 825\$;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La patinoire est ouverte depuis le 19 décembre dernier ;
- La Fête de l'hiver aura lieu le 16 février 2019 –Programmation à venir ;
- La période pour le questionnaire pour la MADA prendra fin bientôt ;

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Aucune réunion en décembre 2018

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Les débits sont moins élevés pour l'année 2018 avec les réfections effectués sur notre réseau ;
- Signatures des contrats de travail avec les employés ;
- Changement de présidence : M Pierre Lefrançois ;

9. Adoption du second projet de règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 7 janvier 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

19-01-9567

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44.

10. Avis de motion pour adopter le règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44.

11. Engagements à la municipalité

19-01-9568

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité effectue l'embauche de Mme Sylvie Lachance et Mme Jessy Beaulieu-Chenard, comme surveillantes aux loisirs, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-01-9569

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité effectue l'embauche de Mme Noémie Boudreault comme inspectrice municipale ; QU'elle soit désignée à titre de « fonctionnaire désignée » pour l'application et au contrôle des règlements d'urbanisme; QU'elle soit autorisée à délivrer des constans d'infractions pour toute infraction à une réglementation d'une autorité gouvernementale que la municipalité de L'Ange-Gardien à l'obligation d'appliquer.

12. Deuxième période de questions

13. Divers

1 Dépôt de document

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif de dépenses au 31 décembre 2018.

14. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-01-9570

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale